

RAPPORT DU COMITÉ DE SURVEILLANCE

Conseil Central de la Montérégie - CSN

Le comité de surveillance s'est réuni le 9 mai 2025.

Étaient présentes : Andrey Bélanger et Julie Vaillancourt

En vertu de l'article 12.1 des statuts et règlements du Conseil central, le comité de surveillance est formé de trois membres élus par le congrès. Pour l'exercice 2022-2025, le comité était composé de:

- Julie Vaillancourt
- Mario Gosselin
- Andrey Bélanger

Les attributions des responsables de la surveillance sont les suivantes :

- Examiner des revenus et des dépenses;
- Examiner et valider le bilan et l'état des résultats ainsi que tous les autres comptes de caisse du Conseil central;
- Vérifier l'application des propositions de l'Assemblée générale (s'il y a lieu), du conseil syndical et du comité exécutif;

Considérant ces responsabilités que les membres nous ont confiées, nous nous sommes assurées que l'ensemble des règles a été respecté.

Nous avons, pour ce faire, examiné les pièces justificatives ainsi que les dépôts.

Nous avons constaté que les dépenses ont été remboursées en conformité avec la politique de remboursement du Conseil central.

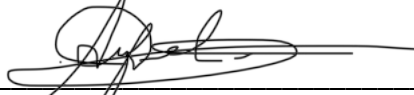
Nous avons également procédé à la lecture des procès-verbaux du comité exécutif et de l'Assemblée générale afin d'annoter et de vérifier que toutes les résolutions à incidence financière ont bien été respectées.

Nous avons pu avoir accès au relevé de caisse en date du 31 décembre 2024 et avons constaté que la situation financière du Conseil central se porte bien.

Le comité de surveillance remercie le secrétaire-trésorier Dany Chamberland et la secrétaire-comptable Marie-Ève Phaneuf de leur précieuse collaboration et recommande l'adoption des états financiers pour la période se terminant le 31 décembre 2024.



Julie Vaillancourt



Andrey Bélanger

Date : 9 mai 2025